

LE SEUL
JOURNAL DU DIMANCHE
Contenant les
Dernières
Nouvelles

LE BULLETIN

Le Meilleur
Medium d'Annonces
des
Journaux du
Dimanche

"Le Bien de Tous par l'Effort de Chacun."

"Le Canada pour les Canadiens, mais pas d'isolement."

POLITIQUE — LITTÉRATURE — NOUVELLES

Rédigé en Collaboration

Administration : 105 à 109 Ontario Est. •• Tel. Est 1121

A. P. Pigeon, Editeur-Propriétaire

La Lutte dans Ste-Anne

M. M. J. WALSH SERA ELU PAR UNE GRANDE MAJORITE.

La lutte se terminera demain dans la division Ste-Anne, entre MM. J. Walsh, l'ancien député, et l'échevin O'Connell.

Nos adversaires ont jugé à propos de mettre de côté M. Tansey, qui avait été élu à l'élection de juin dernier, mais qui a dû démissionner à la suite d'un procès en invalidation. Nous ignorons ce qui s'est produit dans le camp ennemi depuis la dernière élection, et ce qui a fait que M. Tansey n'est plus digne de porter le drapeau Tory dans la présente lutte. Mais comme il ne s'agit pas d'une question d'homme ou de personnalité mais bien d'un programme politique, nous osons espérer que les électeurs de Ste-Anne prononceront demain un verdict raisonnable.

Le gouvernement Gouin se présente devant le pays avec des actes et des œuvres. Il a relevé le crédit de la province de Québec; il a diminué la dette publique; il a augmenté les octrois à la colonisation; il a, pour ainsi dire, doublé les crédits affectés à l'instruction publique. En fait le gouvernement Gouin a droit à la reconnaissance po-

pulaire pour le dévouement tout particulier qu'il a apporté aux choses de l'éducation.

La politique du cabinet libéral de Québec, a été une politique d'action, d'initiative et de progrès. Les électeurs de Ste-Anne auraient tort de désavouer cette politique, simplement parce que M. O'Connell serait un meilleur candidat que M. Tansey.

La division Ste-Anne qui s'est con- damnée à se faire représenter dans l'opposition du parlement fédéral, peut- elle juger opportun de se faire repré- senter dans l'opposition au parlement de Québec?

Il suffira croyons-nous d'attirer l'at- tention des contribuables de Ste-Anne sur ces quelques questions, pour qu'ils saisissent d'eux-mêmes que leur devoir est tout tracé dans la présente élection: c'est de voter demain pour M. M. J. Walsh, le candidat du gouvernement Gouin.

Il n'y a pas le moindre doute que les électeurs de Châteauguay et de Laval- leront aussi leur devoir en votant pour les candidats du gouvernement libéral.

SUS A L'ANARCHIE !

LA MORALE QUI SE DEGAGE DE LA SENTENCE PRONONCEE CONTRE LES TROIS CHEFS DU PARTI OUVRIER D'AMERIQUE.

Trois chefs du parti ouvrier, en Amérique, ont été condamnés au ba- gne pour mépris de cour.

Cette condamnation qui a jeté l'émoi dans les cercles ouvriers au Ca- nada, tout autant qu'à Montréal a porté à son apogée la crise qui bou- leverse l'industrie et le commerce depuis quelques années.

Il se peut que Gompers, que Mit- chell et que Morrison, les trois in- culpés, tentent de poser aux martyrs, mais le fait reste acquis, que ces chefs ouvriers ont cyniquement im- pudement et délibérément violé la loi de leur pays, en ordonnant le "boycottage" d'un établissement de commerce, alors qu'il leur avait été enjoint par les tribunaux régulière- ment constitués des Etats-Unis de n'en rien faire.

Ces trois hommes se sont crus jus- tifiables de défier ouvertement une ordonnance de la Cour, sous prétexte que dans leur opinion le jugement de cette cour était erroné.

Où irions-nous si l'opinion indivi- duelle pouvait primer celle de l'auto- rité constitutionnelle d'un pays, si non à l'anarchie pure et simple?

Si chacun de nous avait ainsi le loisir de se placer au-dessus de la loi, que vaudraient les tribunaux à qui sont confiées la tâche de régir les droits de la propriété et l'obligation de châtier les criminels?

Rien du tout.

Il importe donc que le public se rende bien compte de la situation. Il ne s'agit pas de savoir si le tribunal qui a enjoint aux chefs ouvriers de respecter le droit d'autrui avait tort ou raison. Cette question est du res- sort des cours de justice instituées pour décider du bien ou mal fondé de

jugements rendus par les tribunaux inférieurs.

Mais il y a eu mépris de cour. Les trois révolutionnaires ont carrément refusé de se soumettre à l'injonction de la cour et ils ont proclamé leur défi dans un journal.

Le juge qui les a condamnés au bagne n'avait donc pas d'autre re- cours.

Agir autrement eût été vouer le pays à l'anarchie, et causer l'effon- drement du système judiciaire tout entier.

Que la sentence prononcée contre Gompers, Mitchell et Morrison ait paru rigoureuse aux yeux des admi- nistrateurs des chefs socialistes en Amé- rique, cela est notoire, mais il incom- bait au juge qui les a condamnés de mettre à la raison et les violateurs de la loi et ceux qui seraient tentés de les imiter.

POUR GAGNER LE PEUPLE ANGLAIS

LE PROGRAMME TRACE PAR LES LIBÉRAUX D'ANGLETERRE POUR VAINCRE LA CHAMBRE DES LORDS

Les chambres anglaises sont pro- rogées, mais, le Premier Ministre, M. Asquith, déclare qu'il n'y aura pas dis- solution immédiate du Parlement.

Les libéraux refusent d'en appeler au peuple sur l'attitude hostile de la Chambre des Lords, préférant atten- dre que l'occasion s'en présente d'elle- même. L'hostilité de la Chambre Haute est sans conteste la question politique qui domine toutes les au- tres en ce moment, mais, le gouverne- ment n'est pas prêt à se battre sur le terrain qu'il choisit les Lords, en re- jetant le bill de l'éducation et le bill des Licences.

Il se peut aussi qu'il n'y ait pas en- core entente sur le mode de réforme que le gouvernement entend soumet- tre au peuple, et la preuve, c'est le désappointement que cause aux con- servateurs la détermination du gou- vernement, car ils spéculaient déjà sur les divisions que cette réforme même suscite dans les rangs des libé- raux pour les vaincre, et ils étaient certains de prendre le pouvoir si une élection avait eu lieu l'année pro- chaine.

M. Asquith fait donc preuve d'un profond jugement en ne cédant pas à son unique ressentiment, à l'adresse des Lords, et en attendant plutôt l'occasion de leur tomber dessus, avec une bonne chance de les ter-asser.

Cette occasion, M. Asquith la fera naître au besoin, sous forme d'un nou- veau mode de taxation qui lui pro- curera les moyens de faire face aux exigences de la situation financière actuelle.

On créera de nouvelles taxes qui visent nécessairement les classes ri- ches et l'on augmentera la taxe sur le revenu.

Alors le peuple sera content, et il votera pour M. Asquith contre les conservateurs qui auront perdu leur meilleur cheval de bataille.

LES SURPRISES DU BUDGET

LES AFFECTIONS ET LES ANIMOSITES PERSONNELLES DOIVENT-ELLES PASSER AVANT L'INTERET DU PUBLIC.

Un budget de cinq millions voté sans qu'il ait été fait la moindre al- lusion aux questions d'administra- tion publique, voilà ce que l'on a vu à l'Assemblée du Conseil-de-Ville, de lundi dernier.

Des sommes affectées à l'exécution des travaux particuliers à chaque ser- vice, il n'en fut nullement question, sauf par digression l'on a constaté que les fonds affectés au service de la police n'étaient pas suffisants pour permettre d'augmenter l'effectif de la force constabulaire.

Mais, en revanche, quel tapage à propos de la destitution d'un em- ployé!

Nous n'avons pas à exprimer d'opini- on sur l'opportunité de cette desti- tution, mais nous croyons que les échevins devraient en prendre leur

parti et s'occuper un peu de leurs af- faires. Les besoins de l'administra- tion valent tout autant que les inté- rêts personnels d'un employé quel- conque, et il conviendrait, ce nous semble, de faire taire nos affections comme nos animosités personnelles, afin d'être plus libre d'utiliser nos énergies dans l'intérêt commun.

Nous pourrions peut-être ajouter que l'opposition au fait accompli n'a guère de succès, d'ordinaire, et que dans l'espèce toute récrimination se- rait du potin inutile.

Le budget a été régulièrement voté et il est trop tard pour songer de nouveau à l'amender. Les dispositions rigoureuses de la charte entraveraient toute tentative de cette nature, et l'in- térêt public exige qu'il en soit ainsi.

CADEAUX QUI FONT SOUFFRIR

LA PERIODE DES FETES DU JOUR DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN EST UN VERITABLE ENFER POUR DES MIL- LIERS D'ETRES HUMAINS.

Nous empruntons à "l'Eclair", de Paris, cette gentille boutade qui semble avoir été écrite pour les gens de chez nous en ce moment:

Voici le moment des étrennes, des cadeaux, les fêtes de Noël et du Nou- vel An. Il n'est personne qui ne dési- re que ces journées soient pour tout le monde des "fêtes", et non seulement nous nous efforçons de toucher par quelque attention le cœur de ceux que nous aimons, mais aussi nous nous soumettons au pré- lèvement d'un tribut qui doit porter un peu de joie à des foyers que nous ignorons.

C'est une trêve pendant laquelle l'é- goïsme n'ose se montrer, où l'on ré- pugne à refuser de s'associer à la charité la plus banale et la plus dou- teuse. Et pourtant, qui de nous en ces moments d'effusion se dit que c'est une période de fatigue et d'épui- sement, un véritable enfer, pour des

milliers d'êtres humains qui, eux aussi, ont un droit au repos et au bonheur? Nous ne pensons pas au labeur effrayant imposé aux employés des magasins où nous faisons nos achats, aux ouvriers qui préparent les vêtements de fête, aux pâtisseries qui confectionnent les friandises, à tous ceux qui parcourent les villes pour li- vrer des commandes.

Qu'on ne dise pas que c'est là l'iné- vitable conséquence d'un momen- t d'activité et de prospérité dont se ré- joissent tous les commerçants, et qui profite, par contre coup, aux em- ployés eux-mêmes. Les affaires ne se- raient pas moins fructueuses: les ré- ceptes ne diminueraient pas si les clients ne rejettent pas tous leurs achats dans les deux dernières sema- nes de décembre. Tout le mal vient de ce retard qui met sur les dents les vendeurs, sans profiter le moins du monde aux acheteurs.

ALERTE, CITOYENS DEFENDEZ-VOUS !

EN L'ABSENCE DE L'INTERVENTION DES AUTORITES MUNICIPALES, EN VUE DES MESU- RES A PRENDRE POUR PROTEGER LA VIE ET LA PROPRIETE DES CITOYENS, ADVE- NANT LE CAS D'UNE INTERRUPTION DU SERVICE PUBLIC D'ECLAIRAGE, IL EST OPPOR- TUN, URGENT MEME, DE CONSTITUER UN COMITE DE SALUT PUBLIC.

Par son vote de lundi dernier, le Conseil-de-Ville a décidé de répondre par un défi à l'ultimatum de la com- pagnie de l'éclairage.

A l'instar de l'écolier qui défie un camarade de lui enlever le copain, qu'il a placé sur son épaule, le Conseil dit à la compagnie: "Otez-nous la lu- mière si vous l'osez."

Et si la compagnie oserait?

Qu'arriverait-il?

On ne peut, certes, pas exiger que la compagnie donne son bien pour rien, et si l'on s'en arrogeait le droit, pourrait-on l'y contraindre?

Quant à passer avec elle un con- trat, avant le 31 décembre, il n'y a pas à y songer, la chose étant deve- nue matériellement impossible.

Or, la compagnie reconnaît qu'elle n'a pas même le pouvoir de vendre de l'électricité à la ville, pour des fins d'éclairage, sans avoir, au préalable, une commande autorisée par les gar- diens du trésor municipal. Si elle consentait à fournir de l'éclairage, dans ces conditions, elle n'aurait au- cun droit de réclamation, ce qui équivaudrait à un cadeau pur et sim- ple de sa part.

La conclusion s'impose: la compa- gnie interrompra son service.

Nous le demandons de nouveau: qu'arriverait-il, alors?

La question est pertinente, car, enfin, il s'agit du confort et de la sé- curité de milliers de citoyens et les autorités municipales doivent assumer la responsabilité d'assurer l'un et l'autre aux contribuables de Mont- réal.

Que compte faire le Conseil pour résoudre ce problème? Il ne suffit pas de dire et de répéter: la compa- gnie n'osera pas cesser le service de

l'éclairage public et qu'elle le fasse si elle l'ose!

Ceci ne réglerait rien pour le cas où la compagnie oserait accepter ce défi.

Il importe de savoir si le Conseil a pris des mesures de protection et quelles sont ces mesures.

Le Conseil a voté les crédits bud- gétaires de l'an prochain, mais, nous ne voyons pas qu'il ait pourvu à l'augmentation de l'effectif de la po- lice. Et il n'est pas douteux que la protection des citoyens, advenant le cas où la ville serait plongée, la nuit, dans les ténèbres pendant un ou deux mois, à compter du 1er janvier, nécessiterait les services d'un millier de constables, pour faire le guet, non seulement dans les carrefours, mais, sur les grandes et les petites rues.

Nous ne voyons pas très bien, dans les déclarations officielles qui ont été faites à ce sujet, l'assurance que cette protection sera fournie aux citoyens.

Bref, la situation est périlleuse, sinon désespérée.

La vie et la propriété des citoyens sont menacées.

En l'absence de l'intervention des autorités municipales, il incombe aux citoyens de se protéger eux-mêmes et de prendre telles mesures qui seront jugées opportunes, convenables ou simplement urgentes, pour prévenir un désastre, pouvant résulter d'une émeute ou d'une invasion de malfaite- urs, que l'obscurité, dans laquelle serait plongée la ville entière au ter- min, rendrait possibles sinon iné- vitables.

Nommons un comité de salut pu- blic, avec pouvoir de s'aboucher avec le Conseil-de-Ville et de dicter à ce- lui-ci une règle de conduite, en vue

des mesures à prendre pour assurer la protection du public.

Loin de nous l'idée de badiner, ni de plaisanter.

Nous posons froidement la ques- tion: sommes-nous sauvegardés con- tre les effets de la calamité que cons- tituerait une interruption plus ou moins prolongée du service public d'éclairage?

Nous répondons sans hésiter: non, et tous les gens raisonnables nous donneront raison.

Or, le danger existe; il est immi- nent, inévitable peut-être, sans l'in- tervention immédiate des citoyens, pour des fins de salut public.

Que pourront faire des citoyens choisis au hasard d'une assemblée publique, là où les représentants du peuple régulièrement constitués en société administrative, ont misérable- ment échoué, après un an de travail collectif, dira-t-on?

La situation serait-elle donc à ce point désespérée, que le peuple lui- même, ne pût plus veiller à son pro- pre salut? Voilà, qui prouverait sin- gulièrement le bien-fondé de notre prétention.

Quoiqu'il en soit, la situation com- mande une action prompte et énergi- que de la part des citoyens, et plaise à Dieu que nous ne prêchions pas dans le désert!

Rappelons-nous que le Conseil-de- Ville est entré en vacance, et que dans cinq jours le contrat de l'éclairage sera expiré.

Alerte, citoyens, défendez-vous, et n'allez pas vous endormir dans une fausse sécurité qui pourrait vous pro- curer de cruels lendemains!

SABRE AUCLAIR.

CIMENT ET DALLES DE PIERRE

Une détermination qui a lieu de surprendre beaucoup de monde, c'est celle que viennent de prendre les au- torités de la Voirie, à l'effet de substi- tuer le ciment aux dalles de pierre na- turelle, dans la confection des trot- toirs.

Nous avions cru que l'expérience déjà acquise suffisait pour détourner les autorités municipales de l'erreur dans laquelle elles menacent de tom- ber et nous nous refusons encore à croire que cette détermination soit dé- finitive.

Il se peut que la nouvelle que l'on en donne ne soit qu'un ballon d'essai; histoire d'amuser l'échevin Ward qui pour avoir entendu l'échevin Larivière dire que l'on ne construirait que des trottoirs en ciment, l'année pro- chaine, croit que c'est déjà arrivé.

Mais l'échevin Larivière connaît mieux que cela.

Il sait pertinemment que le ciment n'a aucune durabilité quelconque, sous no- tre rigoureux climat. Il a maintes fois vu de ses yeux les trottoirs en ciment posés sur la rue Church, par exemple,

et dont il ne reste pas une verge de ma- tériel intact.

Il ignore pas que la ville de West- mont se saigne à blanc, chaque année, pour remettre en état passable les trot- toirs qu'elle s'est construits à grands frais. Et les trottoirs de l'avenue Papi- neau sont loin d'être un succès.

M. Larivière sait que la municipalité de Delorimier a payé près de trois dol- lars la verge des trottoirs en ciment, alors qu'elle aurait pu avoir des trot- toirs "permanents", en dalles de pierre naturelle, pour moins de deux dollars la verge.

M. Larivière sait tout cela et bien d'autres choses encore.

M. Larivière sait aussi qu'il n'y a au- cune presse pour demander les soumis- sions pour fourniture de matériaux, au début de l'hiver. L'an dernier, il avait l'argent nécessaire pour acheter la pier- re à bordure, dès le mois de janvier, mais celle-ci n'en fut pas moins livrée en juillet et en août et même en septem- bre.

Bref, il serait convenable de jouer cartes sur table, et de ne pas mettre le public sous une fausse impression.

UNE REFORME QUI S'IMPOSE

La proposition de faire élire les éche- vins de Montréal par tous les électeurs de la ville en supprimant les quartiers, est hors de propos. A ce compte-là il n'y a pas de raison pour que les éche- vins aient été élus par tous les citoyens anglais, ou à peu près.

Si une réforme s'impose—et elle s'impose—c'est celle de la redistribution des quartiers, de façon à donner aux contribuables de ces quartiers une repré- sentation équitable et proportionnelle à leur nombre.

La polémique au sujet de la ques- tion de l'uniformité des livres dans les écoles est sorti du domaine de la théorie pour entrer dans celui de la pratique.

Les écoles qui reçoivent une sub- vention du gouvernement sont-elles tenues de donner des livres d'ensei- gnement uniformes, si les contribu- bles l'exigent?

C'est le point qu'auront à décider les tribunaux.

PETIT BULLETIN

On évalue à \$432,533,000 la valeur de la dernière récolte au Canada.

La corne d'abondance n'est pas ta- rée.

L'enquête de la Marine est close et la lumière est faite.

Tant pis pour ceux dont le dossier n'est pas blanc.

L'échevin O'Connell ne se doute pas de la râclée que les citoyens de la di- vision Ste-Anne vont lui administrer de- main.

Les journaux américains reconnaissent à l'hon. M. Lemieux le crédit d'avoir su démontrer la possibilité d'é- tablir un système télégraphique moins coûteux entre l'Angleterre et l'Amérique.

Tout le mal qu'en pourront dire les conservateurs n'empêchera pas le Transcontinental National d'être achevé dans trois ans et d'éclipser en perfection toutes les autres lignes de voies ferrées de la même importance.

Nous applaudissons au projet de la Société St-Jean-Baptiste de consacrer la mémoire de l'illustre homme d'E- tat que fut Sir Louis Hyppolite La- Fontaine, par l'érection d'un monu- ment sur le square qui porte déjà son nom.

Près de quatre cent millions de let- tres sont passées par les mains des employés des Postes canadiennes du- rant l'année terminée le 31 mars der- nier, soit près de trente-deux millions de plus que durant les douze mois de l'exercice précédent.

Que d'encre, que d'encre!

Castro est décapité et la Hollande rappelle ses croiseurs qui manœu- vraient sur les côtes du Venezuela.

Voilà qui a l'air d'un petit complot de la part des puissances européennes pour mettre fin au règne du petit dic- tateur. On ne peut tenir compte à Castro d'avoir déjoué le complot et de s'être réservé une porte de sortie.

Les malles de Noël ont été de 60 pour cent plus considérables cette an- née à Montréal que l'an dernier. Il convient de féliciter M. Caboury, as- sistant-maire des postes, de la dili- gence apportée à la livraison de cette masse de matières postales. Le pu- blic est content de lui, ainsi que de son dévoué personnel.

Andrew Carnegie tient bon pour la révision du tarif douanier américain et soutient que l'industrie de l'acier aux Etats-Unis en est redoublée au point où elle n'a plus besoin de pro- tection, mais peut soutenir seule la concurrence du monde entier. Les autorités de Washington vont-elles finir par se ranger du côté du roi de l'acier et décréter la réduction des droits de douane? Si oui, Carnegie aura gagné ses épaulettes comme homme politique.

Le futur président, M. Taft, se dé- clare ouvertement en faveur de cette réduction, c'est déjà quelque chose.

Une question qui intéresse vive- ment le commerce canadien est celle de l'extension du privilège accordé aux navires étrangers de faire le com- merce de cabotage sur les côtes ca- nadiennes de l'Atlantique. Le com- merce devait être prohibé à tous au- tres navires que ceux anglais ou ca- nadiens, à compter de vendredi, le 1er janvier prochain, mais, il est re- connu que le nombre de ces derniers est trop limité pour suffire aux be- soins du commerce. Un récent ordre en conseil adopté par le gouverne- ment du Canada permet donc aux na- vires jaugeant au-delà de 1,500 ton- nes, et appartenant à l'Italie, à l'Al- lemagne, la Hollande, la Suède, la Norvège, l'Autriche, le Danemark, l'Argentine et le Japon, de faire le commerce de cabotage entre la Nou- velle-Ecosse et Montréal jusqu'en 1912.

Les Patinoirs et Nos Ecoles

Nous approuvons, certes, le con- cours fourni par les autorités munici- pales aux maisons d'éducation de la ville pour la submersion des patinoirs érigés dans les cours de ces institu- tions.

La ville fournit non seulement l'eau mais elle fournit aussi le personnel et les boyaux d'arrosage.

Et notons que ce service est absolu- ment gratuit, c'est-à-dire qu'il n'en coûte pas un sou aux autorités de ces maisons d'éducation pour procurer à leurs élèves un amusement sain et fort en vogue au Canada, pendant l'hiver.

Mais, si ce service est gratuit, nous ne comprenons pas pourquoi l'on pré- lève une contribution d'un dollar, ou plus, de la part de chaque élève qui veut avoir droit au privilège du pa- tinoir de l'institution.

Un père de famille attire notre at- tention sur ce sujet, et nous croyons, comme lui, qu'il y a là un abus.

L'instruction donnée dans nos grandes maisons d'éducation est assez dispendieuse, sans compter les con- grès de Noël et du Jour de l'An, de Pâques, etc., pour lesquels il n'est pas fait de dédommagement à ceux qui ont déboursé le coût d'une pen- sion de dix mois, pour que l'on évi- te de grever davantage le budget des familles, au moyen de contributions non nécessaires.

RESIGNATION

Puisque tu ne veux plus m'écire, Toi qui disais m'aimer toujours, Puisque tu romps sans me le dire Ce dernier vœu de nos amours; Puisque ton cœur n'est plus le mien, Ton cœur, en qui j'eus tant d'espoir, Puisqu'il me faut, "douleur extrême" Te dire adieu sans te revoir; Puisque tu ne veux plus entendre Mes sentiments et mon émoi, Quand ton regard suave et tendre Comme un rayon, brillait sur moi; Puisque mon rêve était un leurre Quand j'espérais t'avoir un jour... Vas, sois heureuse... et moi qui pleure Je priai Dieu pour ton amour.

ARSENE TRUDEAU

15 décembre.

1909

Il appartiendra à l'année 1909 de réparer les torts de l'année qui agi- se et qui ne sera plus bientôt qu'un souvenir.

Une année qui finit ne peut avoir que des torts, car le bonheur ne compte pas, il est vite oublié.

Le "Bulletin" reste fidèle à la tra- dition en souhaitant à ses lecteurs que la nouvelle année leur soit pro- pice; qu'elle n'apporte que des joies et des consolations dans leur foyer, et qu'elle s'écarte de leur chemin les épreuves et la douleur.

1908 est mort, vive 1909!

M. NAP. SEGUIN, M. P. P.

Nous nous unissons aux amis de M. l'échevin Seguin pour le féliciter de son élection par acclamation, comme député de la division Ste-Ma- rie, à la Législature.

M. Seguin est né sous une bonne étoile, et sa popularité est de bon aloi. Son élection ne faisait pas l'ombre d'un doute, mais nous sen- tons tout le plaisir qu'il a de se sa- voir le représentant de tous les con- tribuables de la division, comme il sait apprécier à sa juste valeur le té- moignage de confiance que ceux-ci viennent de lui donner.

Nos félicitations.

CONTE DE NOEL

Elle s'appelait Ginette. C'était une délicieuse petite créature de six ans, ses blonds cheveux l'entouraient d'une vaporeuse auréole, sa bouche s'ouvrait toujours pour sourire, et qui creusait dans sa joue une exquise fossette; ses grands yeux bleus se tournaient souvent, soulevés, vers l'azur du ciel.

Ginette avait six ans.

Elle avait en elle le désir de vivre, la gaieté, l'apaisement des âmes jeunes et innocentes, un petit cœur ne demandant qu'à aimer et à être aimé, et cette naïveté candide de l'enfant qui attire, charme et captive même les plus corrompus. Elle désirait vivre la mignonne...

Le dévouement maternel, c'est le soleil qui fait éclore cette petite plante qu'est l'enfant. Il y a la force, le chaleur et le rayonnement... Pauvre Ginette! sa maman à elle était partie depuis deux ans pour le ciel ou tout est beauté et splendeur; pour le ciel du bon Dieu, du doux Enfant Jésus, de la Vierge Marie, ou les petits anges jouent dans la lumière et goûtent les choses les plus exquises... Elle avait perdu sa maman, la mignonne...

Son père s'était remarié, et la nouvelle venue, d'un caractère maussade, grondait et battait la pauvre Ginette. Plus de caresses, plus de gaietés comme en prodiguant les vrais mœurs. Elle souffrait, pauvre Ginette!...

Un soir, elle fut, par la mégère, chassée dans la rue déserte. Elle s'enfuit loin, bien loin, aussi rapidement que ses petits pieds purent la porter. Elle courait très vite, préférant tout à la misère présente, car l'enfant ne soupçonne pas les désillusions que peut apporter l'inconnu... Elle allait confiante, ne voyant du passé que la tristesse, l'avenir que les enchantements.

Elle marcha longtemps, longtemps, dans la grande ville... les passants riaient de la voir courir, sans se douter que la mignonne était sur cette terre comme l'oiseau égaré loin du nid. Et bientôt, la nuit, voile d'ombre et de brume, descendit sur toutes choses. C'était l'heure des mystérieuses pensées, des doux souvenirs du jour; pour le petit enfant, c'est celle des caresses, des baisers... Elle était seule, la pauvre!

Elle erra deux jours et deux nuits; la neige tombait maintenant en flocons larges et serrés et couvrait d'une couche moelleuse tout ce qui pouvait la retenir. Ginette, transie de froid et mourant de faim, entra vers le soir dans une église déserte à cette heure. Une lumière étincelait vers la droite. La fillette avança et poussa un cri de surprise. Au milieu des sapins, dans une pauvre étable ornée de clarté, saint Joseph et la Vierge adoraient l'Enfant-Dieu.

— l'approchant le plus près possible de Marie, car les petits enfants vont d'instinct vers les mères, elle questionna de sa douce voix:

— Vous qui êtes la maman de Jésus, savez-vous où est maman?

La Vierge restait immobile; alors, s'enthousiasmant, Ginette vint tout près, tout près de la crèche où reposait le saint Enfant afin de déposer un baiser sur son front divin.

Puis elle joignit ses menottes et fit sa prière:

— Jésus, je souffre, j'ai bien froid et si faim! ma maman est partie, je suis chassée et je n'ai plus de lit. Marie, permets-moi de coucher près de votre petit enfant.

La Vierge souriait toujours dans la même extase et la fillette crut lire son consentement dans ce radieux sourire. Elle s'étendit à côté du divin Roi dans la crèche, et là sa souffrance s'apaisa. La blonde sentit qu'un étrange sommeil l'enveloppait toute... Heureuse Ginette, son petit cœur battait contre celui de Jésus, source d'amour et de vie...

Dans le ciel du bon Dieu, du doux Jésus, de la Vierge Marie, un petit ange de plus jouait dans la lumière et goûtait les choses les plus exquises... Ginette avait retrouvé sa mère pour ne plus la quitter.

Gérard des CHAY-GLEY.

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE

RENDUS HIER MIDI PAR LES HONORABLES JUGES PAGNUELO ET DE LORIMIER.

L'honorable juge Pagnuelo a rendu jugement hier midi, dans la cause de Dne M. A. Thivierge vs la Corporation de la paroisse Saint-Hubert.

La demanderesse, veuve de Joseph Ostigny réclamait, tant personnellement qu'en sa qualité de tutrice de quatre enfants mineurs et deux majeurs, de la corporation municipale de Saint-Hubert, \$15,000, pour dommages résultant de la mort de son mari Joseph Ostigny.

D'après la preuve il appert que le défunt et un nommé Louis Bessette, alors qu'ils étaient en état d'ivresse très avancée, retournèrent à Saint-Hubert, dans la soirée du 7 mai 1907, lorsqu'en passant sur le chemin de Chambly, leur voiture fut renversée.

Il fut prouvé que leur cheval allait à une allure désordonnée, de plus, que ni Ostigny ni Bessette étaient en état de conduire le véhicule.

La plaignante réussit à prouver que l'endroit où la voiture fut renversée était dans le voisinage d'une fontaine ou cahot.

La cour, cependant, a considéré qu'il ne suffisait pas de prouver qu'un chemin municipal était en mauvais état, mais qu'il fallait aussi prouver que le mauvais état du chemin avait été la cause directe et immédiate de l'accident, et que la victime ne pouvait l'éviter en prenant les précautions qu'on doit attendre d'un homme prudent.

L'honorable juge Pagnuelo renvoya, en conséquence, la dite action avec dépens.

Le même juge a également rendu jugement dans la cause de James Wright et al. vs L. O. Thayer.

Le demandeur réclamait du défendeur une somme de \$100.00 balance due sur une somme de \$200.00 pour plans, devis et surveillance des préparations à faire à deux bâtiments appartenant au défendeur, suivant convention entre les parties.

Le demandeur qui avait allégué quelque peu les plans et devis en construisant prétendait que ces changements avaient été mentionnés sur des feuilles séparées au contrat.

La cour cependant a considéré que le demandeur était responsable de l'omission des travaux spécifiés aux devis produits en cette cause, laquelle excédait en valeur la somme réclamée par le demandeur et elle a renvoyé en conséquence l'action avec dépens.

En Cour Supérieure, aussi, hier midi. L'honorable juge Chs C. de Lorimier a rendu jugement dans la cause de Ludwig Gravel vs Philias Robinson et Félix Dansereau et al., tiers-saisis.

La cour a maintenu l'action du demandeur et lui a réservé le droit de recourir quant aux autres conclusions de sa demande.

DANGEREUSEMENT MALADE

On nous apprend que le docteur Raoul Larose, de la rue St-Hubert, est dangereusement malade à l'Hôtel-Dieu, à la suite d'une attaque de fièvre typhoïde.

M. HUBERT RAYMOND FETE

M. Hubert Raymond, le sportsman bien connu, a été fêté par ses amis, hier soir, au Club Social Vigier, à l'occasion de son départ prochain pour l'Europe. Environ 150 personnes assistaient à cette fête.

355ième JOUR DE L'ANNEE

Lever du soleil à 7.45 a.m., coucher à 4.18 p.m. Premier quartier de la lune, le 30, à 0.46 a.m.

Fête du jour—St-Jean, Apôtre et Évangéliste.

FETES DE LA SEMAINE

Lundi—SS. Innocents, M.M.
Mardi—St-Thomas.
Mercredi—Du dimanche, dans l'Octave.
Jeudi—St-Silvestre.
Vendredi—Circconcision, fête d'obligation.
Samedi—Octave de St-Etienne.

DANS NOS THEATRES

Théâtre National—"L'Aiglon", drame en six actes.
Au **Ombeloscope**—Programme de vues animées hors ligne.
Au **Parc Sohmer**—Pour la semaine du Jour de l'An, la direction donnera un programme de vaudeville extraordinaire.
Au **Nationoscope**—Vues animées, romances, chansons comiques, etc. De magnifiques calendriers seront donnés toute la semaine.

LE SERVICE DES MALLES

Les malles pour la Grande-Bretagne et l'Étranger seront fermées au bureau de poste comme suit durant la semaine commençant demain:

Mardi, à 9.30 a.m., par le Lucania, à 6 p.m., malle supplémentaire.
Mercredi, à 9.30 a.m., par la Lorraine, à 6 p.m., malle supplémentaire.
Vendredi, à 10.30 a.m., par le Tunisian, à 9.30 a.m., par le New-York, et à 6 p.m., malle supplémentaire.

Les lettres peuvent être déposées jusqu'à 6 p.m., et les autres matières avant 5 p.m.

RITOURNELLE-VALSE

Les nids, chansonnette interprétée par Eugénie Verteuil, au National Biograph; *Valse à Ninon*, (interprétée par A. Charrier, au Ombeloscope); *Les adieux du marié* (vieille chanson interprétée par M. Arthur Mitchell, à l'Octave); *Louis Fleumard*, (chansonnette comique); *Frou-frou* (redemandé).

Pour piano: *Ritournelle*, valse; *Esprons, marche*.

Tels sont les titres des principaux morceaux de musique que contient le dernier numéro du "Passe-Temps". Le tout accompagné de huit pages de bonne et saine lecture. Un numéro, 5c. Pour passer agréablement les longues et tristes soirées d'hiver, abonnez-vous aux "Passe-Temps". Un an, Canada, \$1.50; États-Unis, \$2.00. Adresse: "Le Passe-Temps", 10, Craig-est, Montréal.

PRONOSTICS DE LA TEMPERATURE DE JANVIER 1909

Du 1er au 6, l'année commence avec de fortes tempêtes de neige.

Du 6 au 14, nous avons d'abord un beau ciel clair, ensuite le vent du sud nous apportera de la neige.

Du 14 au 21, pendant cette durée, la température est variable avec froid et tempête de neige.

Du 21 à la fin du mois, d'abord de la neige, puis la température s'adoucit et nous avons quelques jours de pluie.

REVUE COMMERCIALE

La fête de Noël a quelque peu interrompu les transactions ordinaires de la semaine, toutes les maisons de change, les bourses et les maisons de courtage ayant fermé ce jour-là.

La veille de Noël a été, comme les années précédentes, caractérisée par une forte augmentation dans la vente au détail. Les jouets, les bijoux, les vêtements surtout figurent au premier rang.

Dans le commerce du gros, les quelques jours qui ont précédé Noël n'ont accusé qu'une diminution de ventes sur l'époque correspondante de l'année dernière.

Le marché Bonsecours a été cependant plus actif que jamais la semaine dernière. Les oeufs, la volaille ont surtout été populaires dans le choix des achats.

La fermeture des maisons de change durant la dernière partie de la semaine a empêché certaines valeurs d'augmenter et a fait baisser certaines autres.

EPHMERIDES DE JANVIER 1909.

2-A Ottawa, inauguration officielle de l'Hôtel de la Monnaie, sur le cours de la Monnaie, Royale d'Angleterre, par Lord Grey.

3-Frappes des premières pièces.

4-Ouverture de la 1ère session du 12e parlement du Manitoba, par le lieutenant-gouverneur McMillan.

4-Inauguration du pont Préfontaine-Prévost, à Terrebonne.

6-Mort de Mgr Louis Richard, supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, âgé de 70 ans.

13-A Boyertown, Pa., un incendie se déclare dans un théâtre au cours d'une représentation. Plus de 175 morts et nombreux blessés.

17-L'expulsion des religieuses Augustines de la Charité, de l'Hôtel-Dieu de Paris, donne lieu aux plus sympathiques manifestations.

17-Ouverture des législatures d'Alberta et de la Colombie Anglaise.

18-M. Calixte Leboeuf, C.R., est assermenté comme juge en chef de la Cour de Circuit à Montréal, en remplacement de feu l'hon. juge Champagne.

18-Première traversée sur le pont de glace entre Longueuil et Montréal.

18-La "Sovereign Bank of Canada" ferme ses portes.

19-Incendie du couvent des Soeurs de Ste-Anne à St-Rémi de Napierville. Pertes, \$40,000.

21-Mort de M. l'abbé François Reid, curé de Rigaud, âgé de 50 ans.

27-Le parlement fédéral discute longuement, le projet de la construction d'un nouveau canal, reliant la baie Georgienne au port de Montréal.

29-Mort de l'hon. A. Peters, premier ministre de l'île du Prince-Edouard, âgé de 54 ans.

29-Le premier tram électrique du Grand-Tronc, passe dans le tunnel Ste-Clair.

30-S. G. Mgr Bégin est reçu en audience particulière, par S. S. Pie X.

LOI DE LA CHASSE DE QUEBEC

La province de Québec est divisée en deux zones appelées respectivement Zone No 1 et Zone No 2.

La Zone No 1 comprend toute la province moins cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

La Zone No 2 comprend cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

DES PROHIBITIONS DANS LA ZONE No 1.

1306.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre le chevreuil et l'original, entre le premier jour de janvier et le premier jour de septembre de chaque année; sauf dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, où il est défendu de les chasser, tuer ou prendre entre le premier décembre d'une année et le premier octobre de l'année suivante.

De chasser, tuer ou prendre le caribou, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année;

De se servir de chiens pour chasser, tuer ou prendre l'original, le caribou ou le chevreuil; mais il est permis de chasser, tuer ou prendre aussi le chevreuil (red deer) depuis le vingt octobre jusqu'au premier novembre de chaque année;

De chasser, tuer ou prendre l'original ou le chevreuil dans les ravares d'hiver (yarding) de ces animaux ou en profitant de la croûte de la neige (crus-ting);

De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des faons ou broquets, c'est-à-dire les petits, jusqu'à l'âge d'un an, des animaux mentionnés dans les paragraphes 1 et 2 de cet article;

De chasser, tuer ou prendre en quelque temps que ce soit, la femelle de l'original (S.R.Q., 1306; S. V., ch. 19, art. 1; S. V., ch. 20, art. 1; 3 Ed. VII, ch. 23, art. 1).

1308.—Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants pendant une saison de chasse, plus d'un original, deux chevreuils et deux caribous.

Le ministre peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toute personne domiciliée dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels.

1309.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre le castor, en tout temps jusqu'au premier novembre 1910 pour la Zone No 1, et après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année. (6 Ed. VII, ch. 19, art. 2).

Le vison, la loutre, la martre, le pécari, le renard et le chat sauvage, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année. Cependant, il est permis en tout temps de chasser, tuer ou prendre les variétés de renards connus sous le nom de renards jaunes ou rouges.

Le lièvre, entre le premier jour de février et le premier jour de décembre de chaque année et l'ours entre le premier jour de juillet et le vingtième jour d'août de chaque année. (6 Ed. VII, ch. 19, art. 2).

Le rat musqué en aucun temps de l'année, excepté dans le mois d'avril. (6 Ed. VII, ch. 19, art. 2).

1400.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre:

Les bécasses, les bécassines, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année; les perdrix grises et de savane; entre le quinzième jour de décembre et le premier jour de septembre de chaque année, et les perdrix blanches (ptarmigan) entre le premier jour de février et le premier jour de novembre de chaque année;

Les macreuses, les sarcelles ou les canards sauvages d'aucune espèce, excepté les harles (bec-sies), les harles et les goélands, entre le premier jour de mars d'une année et le premier jour de septembre de la même année. (6 Ed. VII, ch. 19, art. 3).

En tout temps de l'année, une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever, d'aucune manière, la bécasse, la bécassine, la perdrix ou les macreuses, sarcelles ou canards sauvages, d'aucune espèce; et durant ces heures prohibées, il est également défendu de garder ou d'exposer, sous aucun prétexte, des levures ou appellants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivaige;

1400A.—Il est défendu d'acheter ou de vendre, d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession, avec l'intention de la vendre, aucune perdrix grise ou de savane et aucune bécasse avant le premier jour d'octobre 1910.

Tout livraison de telle perdrix ou de telle bécasse faite autrement qu'à titre purement gratuit constitue une vente, et toute acceptation de telle perdrix ou de telle bécasse constitue un achat, dans le sens de cette disposition.

Si une telle perdrix ou une telle bécasse est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession pour des fins de vente des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix ou cette bécasse en sa possession avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la personne qui l'a en sa possession.

Tout contrevenant aux dispositions du présent article rend celui qui en est trouvé coupable passible pour une première infraction d'une amende de \$200 ou plus et de \$100 au moins et des dépens par chaque tête de perdrix et de bécasse, selon le cas; pour une deuxième infraction, d'une amende de \$1000 ou plus et de \$500 au moins par chaque tête; pour une troisième infraction et toute récidive, de la même amende que pour la deuxième infraction, et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec dépens dans tous les cas. (6 Ed. VII, ch. 19, art. 4).

COUT DE LA LICENCE DE CHASSE

Les personnes non domiciliées dans la Province de Québec qui ne sont pas membres d'aucun club dûment incorporé dans la Province... \$25.00

Les personnes non domiciliées dans la Province-membres actifs de clubs de chasse et de pêche légalement organisés... \$10.00

VOICI LES FETES!

CHACUN VEUT ETRE BIEN MIS

POUR LES VISITES DU JOUR DE L'AN ET AUTRES EVENEMENTS SOCIAUX

Vous ferez bonne figure si vous portez une de nos

CONFECTIONS EN FOURRURE

L'ELEGANCE PAR EXCELLENCE!

Les créations "DESJARDINS" sont uniques

STYLE — QUALITE — PRIX

NOUS ATTEIGNONS L'IDEAL

40% MEILLEUR MARCHÉ

Malgré la supériorité évidente et incontestable de toutes nos fourrures. — Peaux et Confections. — Notre immense débit et notre système particulier d'achat, (au comptant et sans aucun intermédiaire), nous permettent de vendre au moins 40 pour cent plus bas que le prix ordinaire.

C'EST UN FAIT POSITIF!

Avez-vous vu

Nos gracieuses petites fourrures spéciales pour cadeaux? Elles sont d'un chic ravissant. Nos nouvelles créations 1908-09 vont maintenant.

ROIS DE LA FOURRURE

CHAS. DESJARDINS & CIE.

485 RUE STE-CATHERINE EST

Donat Brodeur, C.R. Hector Garand

BRODEUR & GARAND

AVOCATS

80 RUE SAINT-GABRIEL

En face du Champ de Mars.

Geoffrion, Geoffrion & Cusson

AVOCATS

97 RUE SAINT-JACQUES

(Bâtiment Banque d'Industrie)

Boite Postale 483. Tél. Main 10.

Victor Geoffrion, C.R., M.P., Aimé Geoffrion, C.R.

Victor Cusson, L.L.L.

GOUIN, LEMIEUX, MURPHY & BERARD

AVOCATS

Cham. 808 Edifice New-York Life

Tél. Main 3178

L'hon. Lomer Gouin, Premier Ministre.

L'hon. R. Lemieux, Ministre des Postes.

D. R. Murphy, C. R.

L. E. Berard, C. R.

Evéniste Brasseur, L. L. B.

Antonio Perrault, L. L. L.

J. H. Dillon, B. C. L.

RAINVILLE, GERVAIS & RAINVILLE

AVOCATS

Cham. 703 Edifice New-York Life

Tél. Main 1258

Hon. H. B. Rainville, M. Honoré

Gervais, M.P., M. Paul Rainville,

L. B.

JOSEPH MONTETH PHILIPPE LAURENT

121 rue Sanguinette 152 rue Cadieux

Tél. Est 5379 Tél. Est 4211

Laurent & Monette

ENTREPRENEURS EN BRIQUES

182 RUE CADIEUX

MONTREAL

INTERCOLONIAL RAILWAY

GARE BONAVENTURE UNION

Excursions de Noel

ET DU

Jour de l'An

BILLETS ALLER ET RETOUR

au prix d'un ALLER de 1ère classe

BON AU DEPART du 21 DEC., au

ter JANV., 1909, et au RETOUR jus-

qu'au 4 JANV., 1909.

HORAIRE

7-30 A.M.; MIDI; 4 P.M.

L'EXPRESS MARITIME

MIDI Samedi excepté

St-Hyacinthe, Lévis, Québec, Rivière

du Loup, Campbellton, Moncton, St-

John, Halifax et Sydney.

Le samedi ce train ne va que jus-

qu'à St-Flavie.

BUREAU DES BILLETS

141 rue St-Jacques

Tél. Bell Main 63

et de l'Est

Y. A. PRICH

Am. Ag. Gén. des Passages

GEO. STRUBER

Ag. des P. 8, B. 10, de la Ville

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Fetes de Noel et du Jour de l'An

Détroit . . . \$10.00 Toronto . . . \$10.00

Ottawa . . . 3.35 Hamilton . . . 7.05

Sherbrooke . . . 3.20 London . . . 12.95

Québec . . . \$4.90 Port Huron . . . 14.60

Et tous les autres points au Canada,

ainsi que Massena Springs, N.Y.,

Rouses Pt., N.Y., Island Pond,

Vt., et les stations intermé-

diaires et retour au

prix d'un

Billet Simple de Première Classe

Bons pour aller les 24, 25, 26, 27, 28,

29, 30, 31 déc. 1908 et le 1er janv.

1909. Limite de retour, janvier 4,

1909.

Billets et un tiers de Première Classe

Bons pour aller les 21, 22, 23, 24, 25,

26, 27, 30, 31 déc. 1908 et le 1er janv.

1909. Limite de retour, janvier 5,

1909.

Pour billets et renseignements com-

plets s'adresser aux

Bureaux des Billets en Ville

128, rue St-Jacques. Tél. Main 400

et 401, ou à la Gare Bonaventure.

PACIFIQUE CANADIEN

Excursions du JOUR DE

L'AN

Toronto . . . \$10.00 Hamilton . . . \$10.65

Détroit . . . 14.70 London . . . 12.95

Ottawa . . . 3.35 Peterboro . . . 7.85

Québec . . . 4.90 Farnham . . . 1.20

Sherbrooke . . . 3.20 St. John N.B. 14.30

et toutes les autres stations au Ca-

nada, Fort Williams et l'Est; aussi de

Détroit et Sault Ste-Marie, Mich., à

Buffalo, Black Rock, Suspension

Bridge et Chutes Niagara, N.Y., et

aux stations du Pacifique Canadien

dans le Vermont et le Maine, au

Prix d'un Voyage de 1ère Classe

le 31 décembre 1908 et le 1er janvier

1909, limite de retour, le 4 janv. 1909.

Voyage de première classe plus

un tiers

les 28, 29, 30 et 31 déc. 1908 et le 1er

janv. 1909; limite de retour, 5 janv.

1909.

Prix spéciaux pour les points des

PROVINCES MARITIMES

Services de Train Spécial

au Jour de l'An.

Un train spécial quittera Mon-

tréal, Gare Vigier, à 5.30 p.m., le jeudi,

NOUVELLES SPORTIVES

LA BOXE

Les champions du monde à la boxe. Tant donné l'intérêt qu'on porte au sport de la boxe depuis un certain nombre d'années, il serait important pour celui qui veut se renseigner de lire ce qui suit.

Le sport de la boxe se pratique depuis des siècles.

Le premier champion du monde à la boxe fut un nommé Figg qui gagna son titre en 1719.

Le suivant fut Georges Taylor en 1734; Jack Broughton en 1749; Jack Slade en 1750; Bill Stevier en 1760; Jem Belcher fut le dernier champion du monde en 1809. Tom Criff reçut une coupe et une ceinture. Vintrent après: Tom Spring en 1824; Jem Ward en 1825; Deaf Burke en 1833; Bendigo en 1839; Mick Ward en 1844; Bendigo en 1845; Toss Parker en 1849; Perry en 1850; Harry Brown en 1858; et Shalier en 1853.

En 1857, Sayers battit Perry pour une boutte de \$1,000 et une ceinture. Sayers se battit avec Heenan en 1860 et se retira.

Hurst fut le champion suivant et dut céder son titre l'année suivante à Jem Mace qui mit hors de combat la même année le fameux Tom King.

En 1866, Mace et Goss se battirent pour une bourse de \$1,000.

E. Baldwin, de Toronto, fut aussi très en vidence.

En 1869 eut lieu la première bataille pour le titre de champion en Amérique. Meholle se battit avec T. Allen et celui-ci gagna. L'année suivante, Mace vainquit Allen.

Suit la liste des principales batailles pour le championnat du monde depuis 1870:

1872—Jem Mace et E. Coburn font bataille nulle pour un pari de \$2,500.

1885—Jem Smith bat Jack Davis pour un pari de \$500.

1886—Smith et Greenfield, nulle, pour un pari de \$3,000.

1887—Smith et Jake Kilrain, nulle, pour un pari de \$10,000, en France.

1888—Sullivan et Mitchell, nulle, 39 rondes, en France.

1889—Sullivan bat Kilrain pour un pari de \$10,000, Nouvelle-Orléans.

1889—Smith et Frank Slavin, nulle, \$2,500, championnat d'Angleterre.

1891—Fitzsimmons bat Dempsey, championnat "middleweight", 13 rondes, Nouvelle-Orléans.

1891—Corbett et Jackson, 61 rondes, nulle, San Francisco.

1892—Corbett bat Sullivan, 21 rondes.

1894—Corbett bat Mitchell, 20 rondes.

1896—Fitzsimmons bat Maher, une ronde.

1897—Fitzsimmons bat Corbett, 14 rondes.

1899—Jeffries bat Sharkey, 25 rondes.

1902—Jeffries bat Fitzsimmons, huit rondes.

1903—Jeffries bat Corbett, 10 rondes.

1904—Jeffries bat Munroe, deux rondes.

1905—Jeffries se retire et concède soit titre au vainqueur dans la rencontre Hart et Root.

1906—Burns bat Hart, vingt rondes.

1906—Burns, nulle avec O'Brien, 20 rondes.

1907—Burns bat O'Brien, 20 rondes.

1907—Burns bat Squires, une ronde.

1907—Burns bat Moir, 10 rondes.

1908—Burns bat Palmer, quatre rondes.

1908—Burns bat Roche, une ronde.

1908—Burns bat Smith, cinq rondes.

1908—Burns bat Squires, huit rondes.

1908—Burns bat Squires, treize rondes.

1908—Burns bat Lang, quatre rondes.

1908—Johnson bat Brousseau, quatorze rondes.

Des jeunes filles pugilistes

Worcester, 27.—Un assaut de boxe de 12 rounds a eu lieu hier soir entre deux jeunes filles de 18 ans, mesdemoiselles Alexina Caron et Claire Lafrenière.

L'assaut qui eut lieu au Winchendon Men's Club fut le plus sensationnel qui se soit encore vu aux Etats-Unis.

Du reste, c'était la première fois que pareil spectacle se voyait ici.

Les deux pugilistes se battirent durant 12 rounds comme deux fauves et tout cela pour la somme de \$100.00. A la quatrième ronde Alexina voulut abandonner la partie mais dut continuer sur les instances de ses seconds. Ce fut son bonheur. Elle prit l'avantage à la neuvième ronde et malmena tellement son adversaire que celle-ci s'effondra quelques minutes après. Les femmes étaient toute couvertes de sang.

JEFFRIES EST FURIEUX

Los Angeles, 27.—L'ex-champion du monde, James J. Jeffries, le seul homme qui n'ait pas encore connu d'adversaires capables de le terrasser est devenu furieux en apprenant que Johnson, le nègre, avait vaincu Noé Brousseau.

Sa colère fut tellement grande et son dépit si prononcé qu'il déclara à ceux qui voulaient l'entendre, qu'il se remettaient immédiatement à l'œuvre et qu'il se battrait avec Johnson, aussitôt que possible.

Jeffries ne veut pour tout l'or au monde que le titre de champion échoit à un homme de couleur.

LE HOCKEY

La première pour la coupe

Les Edmonton et les Wanderers joueront demain soir à l'Arena la première partie de la série pour la possession de la Coupe Stanley.

Les joueurs des deux clubs se sont soigneusement préparés pour la rencontre qui sera l'une des plus étonnantes que nous aurons encore vues à l'Arena.

Les paris sont au pair.

HIPPISME

Au Parc De Lormier

La direction du Parc De Lormier nous prie d'annoncer qu'il y aura mercredi prochain à l'Hippodrome, une matinée spéciale de courses au trot et à l'amble.

Le programme se composera de deux classes spéciales.

LE PATIN

Le patin à glace du Stadium

Les amateurs de patin s'en donnent en ce moment avec entraînement sur la belle plate du Stadium, une comme un miroir et dont la glace est renouvelée aux trois semaines, chaque jour. Avec le plancher en bois franc qui sert de base et qui repose sur une fondation de ciment, il n'y a rien d'étonnant à ce que les patineurs trouvent au Stadium le patinoir idéal.

L'administration du reste, désireuse d'attirer la meilleure classe de patineurs et de patineuses fait tout ce qu'il est possible pour assurer le confort de ses habitués. Il n'y a plus de parties de hockey, plus de pratique de hockey, c'est donc la vraie place pour des parties.

Tournoi international russe

Ce tournoi est annoncé pour 1909, à St-Petersbourg, sur le modèle de celui de Cambridge-Spring. Il se jouera, en février, en même temps qu'un tournoi national également prévu.

ties de patinage d'autant plus que l'administration met au service des amateurs des deux sexes des instructeurs qui enseignent le matin et l'après-midi la valse ou le patinage de fantaisie. C'est une bonne aubaine dont il convient de profiter.

LES DAMES

Le tournoi de Montréal

Les leaders, dans le présent concours pour le championnat de Montréal, maintenant pour ainsi dire leur position. Gendron est premier, avec deux parties de plus de jouer que St-Maurice.

La lutte entre ces deux hommes va certainement être très contestée, vu la grande rivalité qui existe entre eux depuis le forfait du premier par St-Maurice.

Le clou du tournoi sera la rencontre de ces deux maîtres du damier, et de là aussi va dépendre le sort de l'un ou de l'autre.

Mercier gagne sensiblement du terrain, et le voilà maintenant bon troisième. L'ex-champion est un rusé joueur, qui jouera plus d'un mauvais tour à plus d'un de ses adversaires au cours du tournoi.

Quant au champion d'Hochelaga, il a fait triste figure jusqu'à présent, et il a grandement besoin d'améliorer son jeu s'il veut se classer convenablement parmi ses confrères. Lui aussi a rude compte à régler avec St-Maurice dans la présente lutte.

Nos grands quotidiens de l'étranger, tels que "Le Soleil" et "L'Action Sociale", de Québec, s'intéressent à ce concours, et nous sommes heureux de les voir reproduire les articles du "Bulletin" à ce sujet.

Voici la position des concurrents:

G. N. P. C. C.

A. Gendron . . . 10 3 1 821

C. E. St-Maurice . . . 7 3 2 708

K. Messier . . . 4 5 1 679

E. Jacques . . . 4 5 1 650

J. A. Blau . . . 4 5 2 591

A. St-Georges . . . 5 4 3 58

H. Pelletier . . . 4 2 3 555

L. Hébert . . . 3 5 2 550

V. Léveillé . . . 3 5 3 500

M. Lapointe . . . 4 1 5 450

S. Landry . . . 2 4 5 364

O. Marquis . . . 2 4 5 364

W. Labrecque . . . 1 3 6 250

D. Charbonneau . . . 1 2 8 182

K. W. Lecours . . . 0 1 9 50

Nous regrettons d'apprendre que M. J. A. Blau, directeur de la colonne du jeu de dames de "La Patrie", abandonnera cette position après le 1er janvier.

Nous ne savons entre quelles mains va tomber la direction de cette colonne, mais il est une chose certaine: c'est que M. Blau ne se remplacera pas aisément, vu sa grande compétence du jeu de dames, car il était bien "the right man in the right place".

"La Patrie" regrettera peut-être ce changement.

Aux Etats-Unis

Que font donc les champions des grands tournois américains?

Depuis quelque temps, aucun rapport nous parvenant d'eux. Les vétérans du damier auraient-ils peur de rencontrer le jeune et brillant champion qu'est M. Beauregard?

Révélez-vous messieurs les prétendants au championnat et faites danser les pions et le champion.

LES ECHECS

Le tournoi de Toronto

Ce tournoi, pour le championnat du Canada, est commencé depuis hier, tel qu'annoncé par "Le Bulletin".

La métropole du Canada a un digne représentant en la personne de M. Jos. Sawyer, qui est parti vendredi matin pour l'orgueilleuse ville de l'ouest, et nous avons pleine confiance dans l'habileté et la science de nos compatriotes.

M. Sawyer est un joueur prudent, sachant calculer le pour et le contre de chaque coup, ne laissant rien au hasard du jeu.

Avec de telles qualités, M. Sawyer doit nous revenir avec le championnat du Canada, et c'est ce que lui souhaite de grand cœur la rédaction du "Bulletin".

Voici la liste des concurrents:

W. C. Blake, Prof. J. F. Cross et Robert E. Davidson, de Winnipeg; Dr. W. McArthur et Joseph Sawyer, du Club Westmont, Montréal; S. Harrington, W. Flint, Jones, E. B. Freedland, E. J. Farmer, C. Douglas Macklem, R. G. Hunter, J. S. Morrison et Ernest Saunders, de Toronto.

Il y a trois séances par jour, 9 a.m., 2 p.m., 8 p.m.

La coupe intercollégiale

Les représentants de Princeton ont gagné la coupe intercollégiale dans le concours qui s'est terminé hier entre les universités Columbia, Harvard et Yale. Cette victoire est très populaire à Princeton, car les Tigers n'avaient pu remporter un tel succès depuis dix-sept ans.

Fin de partie instructive

Manière de conduire son Roi et ses pions à la fin de la partie:

Noirs 4 pièces

Blancs 4 pièces

Blancs

Noirs

Tournoi international russe

Die maîtres seront invités; huit prix seront offerts; le premier de 2,000 francs.

Depeches Europeennes

CADEAU DE ROI

London, 26 déc.—Madame George Keppel a reçu en cadeau de Noël, de la part d'un admirateur inconnu, la superbe résidence de la Carlton House Terrace, portant le No 2.

Ce cadeau est évalué à \$300,000 et la maison est située dans le quartier le plus fashionable de Londres, à deux pas des résidences royales de Buckingham et du Palais St-James. Madame Keppel aura pour voisins l'ambassadeur d'Allemagne, John Ward, Lord Palmer, Waldorf Astor, Lord Curzon, Arthur Balfour, etc. Madame Keppel dont la remarquable beauté lui a valu une réputation universelle est la favorite de Sa Majesté le Roi Edouard.

Depeches Americaines

LA VENALITE DES ECHEVINS DE PITTSBURG

Pittsburg, 26 déc.—Andrew Carnegie a souscrit \$150,000 pour s'assurer les services de détectives chargés de découvrir les faits en rapport avec les accusations de peculats portées contre les membres du Conseil de ville de Pittsburg, et pour les faire condamner.

Il a été dit que sur les 90 échevins 86 étaient vénaux et Carnegie a résolu de le savoir.

TRAGIQUE FIN D'UN CELEBRE SAVANT AMERICAIN

New-York, 26 déc.—Traversant à une vive allure la quatre-vingt-sixième rue, dans le Parc Central, hier, un toxicomane venant en collision avec un tramway et ses deux occupants, George C. Huribut, 70 ans, et sa fille Lillie, ont été blessés mortellement. Le chauffeur s'en est retiré avec des contusions sans gravité.

M. Huribut est le bibliothécaire de la Société Américaine de Géographie et l'un des savants les mieux connus de cette ville. Il venait de faire une visite à l'occasion de Noël.

Lui et sa fille sont mourants à l'hôpital.

MORT MYSTERIEUSE

Pittsburg, 26 déc.—Une femme riche ment mise est morte soudainement, hier, sur la rue à la porte d'un église.

Elle a expiré au milieu des plus terribles convulsions et les médecins du coroner ont déclaré avoir découvert des traces de poison dans l'estomac de la défunte.

Rien n'a pu établir jusqu'ici son identité.

UNE TERRIBLE MEPRISE

New-York, 26 déc.—Pendant que Madame Rebecca Siegel domiciliée au No 300 Avenue Pennsylvania East, New-York, hier, était à se baigner son enfant âgé de six mois, le feu se déclara soudainement dans une chambre de l'étage qu'elle occupait. La fumée devint si dense qu'elle perdit la tête et s'enfuit, courant de chambre en chambre, à la recherche de ses autres enfants. Morris, âgé de six ans, et Jacob, âgé de quatre ans. Elle revint avec eux dans la chambre où elle avait laissé son bébé. S'apercevant de celui-ci elle descendit en toute hâte dans la rue, où elle s'aperçut que dans sa précipitation elle n'avait saisi que les vêtements de l'enfant et que celui-ci manquait. Elle fut prise d'hystérie et ses cris attirèrent les voisins.

Un de ceux-ci comprenant de quoi il s'agissait, se lança dans la maison et à travers la fumée, parvint à la chambre où il trouva le bébé prenant ses ébats dans le bassin rempli d'eau.

UN DUEL AU COUTEAU AU MILIEU DE L'OBSCURITE

Cleveland, 26 déc.—Une rivalité d'amoureux a été cause d'un drame terrible, ici, hier. Powell Formich et Michel Milanovitch se sont battus en duel au couteau, en présence d'une douzaine de pensionnaires d'une maison dont la propriétaire est la mère de la jeune fille, âgée de 14 ans, qu'aimaient les deux hommes.

Le duel eut lieu au milieu de l'obscurité. Formich est mort à la fin de la bataille, après avoir planté son arme dans la tête de Milanovitch.

TERRIBLE TRAGEDIE DE NOEL

New-York, 26 déc.—Il s'est passé, hier, jour de Noël, une tragédie terrible au domicile de George R. Holman, à New-Brunswick. N. J. Holman et son épouse étaient brouillés depuis quelque temps, et ils s'étaient retrouvés à l'occasion de Noël, au domicile conjugal, dans le but de se reconcilier. Au dîner, les époux se querellèrent de nouveau et Holman furieux tira à bout portant un coup de son revolver sur sa femme qu'il tua raide. Puis, se tournant vers son père qui venait d'entrer, il presenta son arme encore fumante, en le conjurant de le tuer à son tour. Devant l'hésitation du père, le meurtrier s'enfuit. Il n'a pas été arrêté.

ALBERT LEFEVRE & CIE.

134 Rue Sainte-Catherine Est

Etablissement modifié de chapeaux et fourrures

Parmi les maisons de fourrures où il règne le plus d'activité à cette saison-ci de l'année, nous croyons devoir citer au premier rang la Maison Albert Lefevre & Cie, 134, rue Ste-Catherine-Est, dont la réputation pour la réparation des chapeaux de soie n'est plus à faire.

Ce populaire établissement, qui s'est toujours fait une spécialité dans les chapeaux, a depuis une couple d'années ajouté un atelier pour les fourrures qui promet d'avoir une vogue considérable.

De ce temps-ci les réparations sont à l'ordre du jour et la Maison Lefevre sollicite celles des personnes désireuses de se faire faire un travail soigné, à des prix populaires. Tout est exécuté dans les ateliers même par des manouvriers experts et satisfaction complète est garantie.

Les électeurs de langue anglaise sont priés de prendre bonne note des adresses que leur adresse l'hon. M. Weir, au sujet de leur indifférence à l'égard des présentes élections partielles à la Législature. Ils y gagneraient de s'intéresser un peu plus à la chose publique.

Guimetoscope
CHANSONS ILLUSTREES
624 ST CATHERINE EST
VOIES NOUVELLES TOUS LES JOURS
DEUX REPRESENTATIONS PAR JOUR
MATINEE A 2 HEURES P.M. 10 CENTS
SOREE A 8 HEURES P.M. 25 CENTS
PHONE BELLE 1193 MARCH 550

GRAND HOTEL

COIN ST-JACQUES ET ST-GABRIEL

Wilfrid Corbell, Prop.

MENU a 25.

DIMANCHE, 27 DECEMBRE, 1908

Soupes

Pols. Consommé aux Légumes. Hors d'oeuvre.

Laitue, Betteraves, Cornichons. Poissons.

Anguilles braisées, sauce au beurre. Entrées.

Langues de Boeuf bouillies, sauce piquante.

Cervelles de Veau au beurre noir. Filets de Porc frais aux champignons.

Rôtis

Aloyau de boeuf au jus. Poulets farcis.

Jambon. Petit Salé Roastbeef. Viandes froides.

Patates bouillies et pilées. Blé d'Inde à la crème.

Gelée aux Framboises. Desserts.

Tartes au Mince Meat. Fruits.

Pommes. Oranges. Bananes. Fromages.

Oka, Gruyère, Crème, Canadien. Thés Noir, Vert, Café, Lait.

Telephone Main 4814

J. H. MARIN
NOTAIRE

62 Rue St-Jacques, MONTREAL.

Tél., Main 308

C. E. LAMOUREUX
TAILLEUR

Fabricant de Paletots prêt à recevoir la Fourrure et d'Uniformes de toutes sortes.

85 St-Jacques, Montreal

EMPOIS SUPERIEUR

Les messieurs aiment toujours à avoir leurs chemises et collets bien repassés. Pour obtenir cela, dites à votre femme qu'elle exige de son époux un paquet d'EMPOIS SUPERIEUR. Vous et votre femme en serez satisfaits. Essayez le.

Manufacturé par

LARIVIERE & FRERE

MONTREAL

Alcorado Laundry

219, 219b et 221 Rue Cadieux, Montreal

J. D. SICARD, Propriétaire

TEL. BEL EST 8011

TEL. EN 4679

L'Academie de Billard
MARCOTTE

EST SANS EGALE POUR LA QUALITE DE BILLARDS, LUMIERE, SERVICE, ETC.

25 RUE STE-CATHERINE OUEST

Près Boulevard St-Laurent

Tél. Bell Est 1400

J. Albert Lecompte

MARCHAND DE NOUVEAUTES ET MERCERIES

209 Rue Ste-Catherine Est, Montreal

Entre les rues St-Elizabeth et St-Jacques

AVIS

District Electoral de Montreal-Saint-Laurent.

Dépenses de M. ROBERT BICKERDIEK, l'un des Candidats à l'élection fédérale du 26 octobre 1908.

Location de Salles pour Comités, éclairage, chauffage, etc., \$1057.59